

## L'Europe dédouane le bisphénol A et réjouit les lobbies

**Alors que le gouvernement français vient d'étendre l'interdiction du bisphénol A, l'agence sanitaire européenne dédouane cette substance chimique. En coulisses, beaucoup pointent du doigt le lobbying exercé par l'industrie pour repousser la réglementation des perturbateurs endocriniens.**

C'est une décision très controversée que vient de prendre l'Autorité européenne pour la sécurité des aliments (Efsa). Alors que se multiplient les études dénonçant les effets secondaires potentiels du bisphénol A (BPA) sur le système hormonal, cet antioxydant et plastifiant vient d'être dédouané dans un rapport publié ce mercredi 21 janvier.

"Aux niveaux actuels d'exposition, le BPA ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs de tous les groupes d'âge (y compris les enfants à naître, les nourrissons et les adolescents)", estime l'Efsa.

"L'exposition par voie alimentaire ou par l'intermédiaire d'une combinaison d'autres sources (alimentation, poussière, cosmétiques et papier thermique) est considérablement inférieure au niveau sans danger (la 'dose journalière tolérable' ou DJT)."

L'Agence préconise de diviser par douze le seuil de sécurité pour l'exposition humaine. *"En mettant l'accent sur ce qui serait une 'attitude de précaution' avec l'abaissement de la DJT, l'Efsa fait l'impasse sur la question des cocktails de perturbateurs endocriniens,* dénonce le député socialiste Gérard Bapt, père de la loi française de 2012 interdisant le BPA dans les contenants alimentaires pour bébés.

*Elle admet néanmoins des 'incertitudes' au sujet de l'exposition cutanée au BPA... Une nouvelle fois, la question de l'indépendance de l'agence européenne est posée."*

### **ATTENDRE LES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE AMÉRICAINE DANS... "DEUX À TROIS ANS"**

L'attitude de l'Efsa pose question. Dans un rapport intermédiaire publié il y a un an, elle se montrait plus prudente, jugeant que le BPA pouvait être nocif, même s'il présentait un risque sanitaire "faible" au vu des taux réels d'exposition. Depuis 2011, les biberons en contenant sont même interdits en Europe !

Aujourd'hui, l'Efsa reconnaît des "incertitudes sur les effets sanitaires potentiels du BPA sur la glande mammaire ainsi que sur les systèmes reproductif, métabolique, neurocomportemental et immunitaire", et des effets indésirables possibles à haute dose pour les reins et le foie.

Elle n'est pas parvenue à exclure un possible lien avec le développement de cancers, même s'il est jugé "peu probable". Malgré toutes les incertitudes, pas d'interdiction néanmoins.

Pour les plus sceptiques, l'agence préfère renvoyer aux résultats, attendus... "dans deux à trois ans", d'une étude menée dans le cadre du programme national de toxicologie des Etats-Unis.

## **LE LOBBYING DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE POUR GAGNER DU TEMPS**

Difficile de ne pas y voir l'impact du lobbying exercé par l'industrie chimique européenne... Alors que la question des perturbateurs endocriniens - dont le BPA fait partie - a émergé depuis 2009 au Parlement européen, on attend toujours leur définition par la Commission européenne.

A tel point que la Suède a menacé l'an passé de la poursuivre pour son inaction ! Entre temps, les lobbyistes n'ont pas chômé, selon l'enquête publiée par le magazine Terra Eco. Ils ont fait réaliser leurs propres études, ont démarché le plus grand nombre, ont obtenu une étude d'impact pour évaluer les conséquences d'une réglementation et gagner du temps.

"Pourquoi les milieux de la science académique, représentés par les sociétés savantes comme l'Endocrine Society – qui rassemble près de 20 000 chercheurs et cliniciens –, n'ont-ils cessé d'alerter sur les dangers du BPA et des perturbateurs endocriniens, alors que les grandes agences d'expertise (comme la Food and Drug Administration américaine ou l'Efsa), sur lesquelles les politiques fondent leurs décisions, en relativisent-elles systématiquement les risques ?", se demande le journaliste Stéphane Foucart dans un article du Monde...

## **L'INDUSTRIE DE L'EMBALLAGE ESPÈRE UNE SUSPENSION DE LA LOI FRANÇAISE**

Côté industriels, le rapport de l'Efsa est évidemment accueilli avec bienveillance.

D'autant que les fabricants de l'agroalimentaire et de l'emballage ont dû se plier à l'interdiction du BPA dans les contenants alimentaires décrétée par la France depuis le 1er janvier.

*"Nous espérons bien que la suspension imposée par une loi de précaution et d'émotion va être levée, réagit Olivier Draullette, patron du syndicat de l'emballage métallique (SNFBM) auprès de nos confrères d'Emballages Magazine.*

*Le gouvernement doit prendre conscience du blocage de notre industrie et, a minima, nous autoriser à répondre aux cahiers des charges de notre clientèle internationale, sinon nous risquons de ne pas survivre."*

Du côté de l'industrie française des plastiques, régis par l'Efsa, on avait déjà décidé, à la lumière du pré-rapport publié il y a un an par l'agence, de ne pas mettre en œuvre d'alternatives. C'est ce qu'on appelle avoir le nez fin.